

Article R4412-51-2 du Code du travail

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Article R4412-51-2 du Code du travail

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture précise les modalités ainsi que les méthodes à mettre en œuvre pour le contrôle du respect des valeurs limites biologiques.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Circulaire DGT n°2010/03
du 13/04/10 relative au
contrôle du risque
chimique sur les lieux de
travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil